



DELEGATION CENTRALE U.E.S. MGEN
3 Rue de l' Arrivée B.P. 201 75749 PARIS CEDEX 15
Tel Fax : 01 45 38 71 07 cfdtmgen@infonie.fr

Paris le 14/01/2008

Monsieur Jean-Michel LAXALT
Président de la MGEN
3 Sq. Max-Hymans
75748 PARIS CEDEX 15

Monsieur le Président,

Suite à la demande de rencontre que nous avons formulée au nom de l'ensemble des organisations syndicales, vous avez accédé à notre requête selon la forme qui vous a parue la plus appropriée.

C'est ainsi qu'à l'occasion du CCE du 9 janvier, nous avons apprécié votre présence qui nous a permis d'échanger sur les grands enjeux stratégiques de notre entreprise.

C'est une fin de non recevoir sur la négociation relative au secteur sanitaire et social qui est d'abord à l'origine de cette démarche. Néanmoins, à la veille de l'ouverture de la négociation annuelle obligatoire, nous avons porté notre sollicitation sur l'ensemble des entités.

Dans chacune, en effet, les salariés sont impactés par l'atteinte continue de leur pouvoir d'achat, certes à des degrés distincts, tenant aux dispositions conventionnelles différenciées UGEM et FEHAP. Nous sommes donc appelés, de fait, à vous exposer nos revendications en deux temps.

Les salariés du secteur hospitalier s'estiment ainsi « laissés pour compte » depuis le changement conventionnel. Dans un contexte d'évolution forte des classifications de la Fonction Publique, la branche professionnelle n'a pas suivi et a été dans l'incapacité d'assurer annuellement le simple ajustement de la valeur du point. Par ailleurs, pour ce qui est du ressort de l'entreprise, malgré un absentéisme maladie très inférieur à la moyenne nationale dans la Fonction Publique Hospitalière, aucune suite favorable n'a été donnée à la demande forte du personnel sur la périodicité et la répartition de la prime. De plus, la MGEN s'était engagée dans une perspective de participation à la cotisation Mutuelle. Cette mesure se justifie par une nécessaire harmonisation entre l'ensemble des salariés de l'UES, mais elle est aussi très attendue suite à l'augmentation conséquente, consécutive à l'intégration des primes dans l'assiette de cotisation.

S'agissant des salariés relevant de la convention UGEM, si, collectivement, nous avons priorisé les préoccupations légitimes des collègues confrontés à la réorganisation des centres de services, nous devons aussi agir en faveur de ceux qui, aujourd'hui, exercent leur activité avec professionnalisme et efficacité pour un organisme dont ils partagent les valeurs, et qui continueront à le faire à l'issue d'un processus parfois douloureux, soucieux également d'un partage de culture et de connaissance de l'entreprise avec les « nouveaux entrants ».

Pour ces salariés, nous revendiquerons à l'instar des années précédentes un pourcentage de la masse salariale, tout en appelant votre attention sur les mécanismes de répartition du « choix », parfois détournés de leur objet initial du fait de la faiblesse des minima catégoriels. D'ailleurs, la branche encourage clairement la négociation d'entreprise.

S'agissant globalement de la négociation au sein de l'UES, après réunion à l'issue du CCE, le collectif CFDT tient à réaffirmer les propos de ses élus : la CFDT a une culture de l'engagement pour une confrontation critique, mais toujours constructive.

En sus des points ci-dessus cités, en 2007, l'engagement « chèque transport » n'a pas produit d'effets. L'intéressement, prévu depuis trois ans, a été abandonné. Le « chèque déjeuner » n'a pas été réévalué depuis plusieurs années. La gestion prévisionnelle des emplois n'a finalement été abordée qu'en dernier recours sur le seul périmètre des centres de services. Quelle crédibilité peuvent avoir les organisations syndicales au regard de cette absence de résultats, quelle crédibilité peut avoir l'employeur, alors même que les revendications indolores financièrement ne connaissent aucun aboutissement ?

La CFDT attend beaucoup de votre écoute attentive, et des réponses en commission paritaire de la part des instances de notre Mutuelle. Nous souhaitons que la négociation, reprise le 15 janvier, soit productive et permette de maintenir des relations sociales de qualité dans une volonté de respect mutuel et d'engagement respectif.

Veillez agréer, Monsieur le Président, nos respectueuses salutations syndicalistes.

Alain CHARRAS

Délégué Central CFDT UES MGEN